

Une motion populaire soutien les chômeurs

Paru le Samedi 30 Mai 2009

CLARA MARC



LOI - L'Association de défense des chômeurs lance une motion contre la révision de la loi fédérale sur le chômage.

Neuchâtel est un des cantons les plus touchés par la crise économique. Inquiète face au durcissement de la loi sur le chômage (LACI) actuellement débattu, l'association de défense des chômeurs de La Chaux-de-Fonds (ADC) a lancé une motion populaire contre la révision de la LACI. Elle demande au Grand Conseil de rédiger une initiative cantonale dans ce sens. Le comité a déjà recueilli près de la moitié des cent signatures nécessaires. «Le Conseil d'Etat ainsi que de nombreux milieux se sont toujours prononcés contre la révision», explique Virginie Rochat, permanente à l'ADC. «Mais ces opinions n'ont pas été entendues.» L'association demande donc au Grand Conseil de lancer une initiative cantonale pour empêcher la révision ou de modifier les mesures différemment. Si cette demande aboutit, le parlement fédéral sera alors obligé de voter sur l'initiative du Conseil d'Etat. Pour Virginie Rochat, cela éviterait que cette révision ne dorme dans un tiroir pendant des mois, et permettrait de profiter de la conjoncture économique difficile. «Les résultats peuvent être différents si le parlement vote cette révision dans un meilleur contexte économique», note la permanente. L'ADC souligne que Neuchâtel, et particulièrement les Montagnes Neuchâteloises, seraient durement touchés par un durcissement de la loi. Le service de l'emploi dénombre en effet un taux de chômage de 5% en avril, et prévoit la hausse de ce chiffre dans les mois à venir. Selon Virginie Rochat, La Ville de La Chaux-de-Fonds pourrait même prétendre aux mesures spéciales pour les régions fortement touchées, à savoir l'augmentation du nombre d'indemnités. «Depuis le début de l'année, le nombre de demandes d'aide pour écrire des curriculum vitae et des lettres a triplé. L'ADC a également élargi ses horaires d'ouverture et a augmenté ses effectifs.» En cas de révision, l'association se dit particulièrement inquiète pour les travailleurs temporaires et les jeunes. Les nouvelles mesures exigent en effet quinze mois de cotisation, au lieu des douze actuels, pour toucher les indemnités chômage. Les personnes sans emploi fixe auraient donc encore plus de difficultés à remplir ces exigences. Quant aux travailleurs de moins de 25 ans, ils auraient un délai d'attente d'un an avant de pouvoir bénéficier de la LACI. «Le but est de motiver les jeunes à trouver plus rapidement un emploi. Cela ne fera qu'envoyer plus de monde à l'aide sociale», lance Virginie Rochat. Les moins de 30 ans verront également la notion de travail acceptable s'élargir.

CMC